



Evaluation de régimes alternatifs pour les quarantaines

Nous analysons des alternatives pour la durée des quarantaines basées sur une libération anticipée en cas de test négatif. Certaines options augmenteraient légèrement les transmissions. Dans la situation actuelle, elles ne devraient être envisagées que si des mesures additionnelles pouvaient compenser l'augmentation prévue des transmissions.

Dans le régime actuel, les personnes ayant été en contact proche avec un cas confirmé de SARS-CoV-2 sont obligées de se mettre en quarantaine pendant les 10 jours suivant le contact. L'OFSP/DFI a demandé à la Task Force scientifique nationale COVID-19 d'évaluer trois systèmes alternatifs de mise en quarantaine des contacts qui incluent la possibilité d'une libération anticipée en cas de test négatif.

L'option 1 consiste à faire un test le 7^e jour après l'exposition avec une libération en cas de résultat négatif. L'option 2 consiste à tester d'abord au début de la quarantaine (le jour où la personne est jointe par le service de contact tracing) et une deuxième fois au 7^e jour, la quarantaine étant abrégée si les deux résultats sont négatifs. L'option 3 consiste en un test au 5^e jour avec une libération en cas négatif mais l'obligation de faire de toute façon un second test le 7^e. Dans toutes ces alternatives, il est exigé des personnes libérées de réduire au minimum les contacts et de porter constamment un masque à l'extérieur de leur domicile, jusqu'au dixième jour après le contact. Notre évaluation se base sur la supposition que ces mesures préventives réduisent de moitié les transmissions occasionnées par des gens infectés mais néanmoins libérés de manière anticipée suite à un test faussement négatif (c'est-à-dire, un résultat négatif chez une personne infectée).

Notre analyse indique que les options 1 et 2 seraient légèrement moins efficaces à freiner les transmissions que le système actuel. Le test supplémentaire de l'option 2 (fait au début de la quarantaine) n'amène que peu d'avantages par rapport à l'option 1 au niveau de la réduction des infections dues aux personnes quittant la quarantaine de manière anticipée. Néanmoins, il permettrait une détection précoce d'autres cas et ainsi la recherche de leurs contacts, ce qui représente un avantage épidémiologique dans le contexte du contact tracing.

L'option 3 (test aux jours 5 et 7) est clairement moins efficace que les autres. Cela est dû au fait que les tests effectués 5 jours après une exposition comptent un taux substantiel de faux négatifs. Comme le 5^e jour correspond également au pic d'infectiosité, libérer une personne en quarantaine à ce moment-là génère un risque d'infections secondaires important, même si test positif deux jours plus tard devait la remettre en quarantaine.

Tout raccourcissement de la durée de la quarantaine (comme imaginé dans les options discutées ci-dessus) augmenterait le nombre de transmissions, à moins que le nouveau régime entraîne une meilleure adhérence aux quarantaines capable de compenser l'augmentation des transmissions. Dans la situation actuelle avec un nombre de cas élevé, des hôpitaux surchargés et les risques générés par la propagation de nouvelles variantes du virus plus transmissibles, le raccourcissement de la quarantaine ne devrait être envisagé que si d'autres mesures étaient à même de compenser l'augmentation prévue des transmissions.